

PLAN LOCAL D'URBANISME
4b - PLAN DE ZONAGE DU BOURG AU 1/2 500



Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2014
Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juillet 2018.
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juillet 2018.

eco STRATEGIE
Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire
42 Boulevard Antonio VIVALDI
42 000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 92 71 47 / contact@eco-strategie.fr
www.eco-strategie.fr

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire
ER 1	Aménagement d'une liaison modes doux	Commune
ER 2	Aménagement d'une liaison modes doux	Commune
ER 3	Aménagement du parc des Chibottes	Commune
ER 4	Aménagement de carrefour et d'une liaison modes doux	Commune
ER 5	Aménagement d'une voirie permettant un accès modes doux	Commune
ER 6	Aménagement de la voirie et du carrefour avec la rue André Bernard	Commune
ER 7	Aménagement de la voirie	Commune
ER 8	Aménagement de la voirie (portion urbaine)	Commune
ER 9	Aménagement/ élargissement de la voirie (portion rurale)	Commune
ER 10	Aménagement de la voirie	Commune
ER 11	Aménagement du carrefour	Commune
ER 12	Aménagement d'une voirie structurante	Commune
ER 13	Aménagement d'une voirie structurante	Commune
ER 14	Aménagement d'une voirie	Commune
ER 15	Aménagement d'une liaison piétonne	Commune
ER 16	Elargissement de voirie	Commune
ER 17	Aménagement d'une voirie structurante	Commune
ER 18	Aménagement d'une voirie structurante	Commune
ER 19	Réalisation d'équipement hydraulique	Commune

N°	Objet	Bénéficiaire
ER A	Réalisation d'un programme de logements comportant au minimum 50% de logements sociaux	Commune

PLAN DE ZONAGE AU 1/2500

Parcelle
Bâti

Zonage PLU

Zones Urbaines

- UA Zone dense et centrale (centre ancien)
- UB Zone d'extension dense (immeubles de grande hauteur)
- UC Zone d'extension
- UD Zone pavillonnaire peu dense
- UE Zone économique

Zones A Urbaniser

- AUc1 Zone opérationnelle à vocation principale d'habitat

Zones Agricoles

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole non constructible
- At Zone agricole de taille et capacité d'accueil limitées, à vocation touristique

Zones Naturelles

- N Zone naturelle
- Ni Zone naturelle de taille et capacité d'accueil limitées, à vocation d'équipements sportifs et de loisirs

Autres prescriptions

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espace boisé classé au titre de l'art. L 113-1 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'art. L 113-1 du CU
- Espace paysager à préserver au titre de l'art. L151-19 du CU
- Continuité piétonne à préserver / créer au titre de l'art. L151-38 du CU
- Bâtiment à préserver au titre de l'art. L 151-19 du CU
- Petit patrimoine à préserver au titre de l'art. L 151-19 du CU
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert au titre de l'art. L 151-41 du CU
- Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'art. L 151-41-4*
- Secteur de mixité sociale au titre de l'art. L 151-15 de CU
- Délivrance du permis de construire subordonnée à la démolition du bâtiment existant au titre de l'art. R 123-11 du CU

Informations (éléments de travail)

- * Bâtiment récent non cadastré ou permis de construire en cours

